

Utilisation des images reçues de la part du département non-film de la Cinémathèque suisse

1. Mention obligatoire

1.1. Le détenteur des droits est connu(e) :

Si le détenteur des droits est connu, veuillez lui demander l'autorisation de publication et veuillez utiliser la mention obligatoire suivante :

© Marcel Exemple. Collection Cinémathèque suisse.

1.2. Le détenteur des droits n'est pas connu(e) :

Si le détenteur des droits n'a pas pu être identifié, veuillez utiliser la mention obligatoire suivante :

Collection Cinémathèque suisse. Tous droits réservés.

2. Clause de non-responsabilité

La Cinémathèque suisse ne possède pas les droits d'auteur sur les exemplaires d'œuvres mis à votre disposition. Par votre commande, vous confirmez que vous reconnaissez votre responsabilité et que - dans le cas où une telle autorisation s'avèrerait nécessaire - vous avez demandé et obtenu l'autorisation de l'ayant droit pour la reproduction et l'utilisation de l'œuvre. La Cinémathèque n'offre pas de service de recherche des ayant-droits.

Vous vous engagez également à respecter les droits de la personnalité (art. 28 svv. du Code civil) qui pourraient être lésés dans le cadre de l'utilisation des documents d'archives mis à votre disposition, notamment le droit de la personne sur sa propre image ainsi que sur sa sphère privée ou intime. La Cinémathèque suisse décline toute responsabilité.